

## Compte rendu de la séance du 18 mars 2017

Le 18 mars 2017, à 8 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Joëlle Martin, Maire.

Membres présents : Martin Joëlle, Reynaud Michel, Diot Nathalie, Forest Alain, Marrel Frédéric, Musy Isabel, Rivoire Sylvianne, et Vagnon Hervé, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Jean Thomet

Membres absents non excusés : néants

Pouvoirs : Jean Thomet donne un pouvoir à Michel Reynaud

Secrétaire de séance : Nathalie Diot

### **Ordre du jour :**

Avant de commencer la séance Madame le Maire demande aux Conseillers s'ils acceptent de rajouter à l'ordre du jour la réalisation par le SEDI de diagnostic et de maintenance de l'éclairage public.

### **Compte administratif 2016**

Le conseil municipal, après lecture faite par Michel Reynaud, a approuvé le compte administratif 2016 ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

<b>Compte administratif 2016 de la commune section de fonctionnement dépenses</b>		
011	Charges à caractère général	38 740,88
012	Charges de personnel	18 068,04
014	Atténuation de produits	452,00
65	Autres charges de gestion courante	52 980,04
66	Charges financières	10 135,16
67	Charges exceptionnelles	1 829,38
	<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>122 205,50</b>

<b>Compte administratif 2016 de la commune section de fonctionnement recettes</b>		
70	Produits des services	2 481,18
73	Impôts et taxes	41 364,30
74	Dotations, participations	91 483,06
75	Autres produits de gestion courante	18 028,47
76	Produits financiers	0,63
77	Produits exceptionnels	205,92
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>153 563,56</b>

<b>Compte administratif 2016 de la commune section d'investissement dépenses</b>		
16	Emprunts et cautions	22 468,16
21	Immobilisations corporelles	3 149,40
23	Immobilisations en cours	701,32
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>26 318,88</b>

<b>Compte administratif 2016 de la commune section d'investissement recettes</b>		
10	Dotation, fonds divers et réserves	85 803,57
13	Subvention d'investissement	2 618,52
165	Dépôts et cautionnements reçus	350,00
27	Autres immobilisations financières	1 829,38
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>90 601 ,47</b>

## **Budget primitif 2017**

Madame le Maire présente le budget primitif pour l'année 2017 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

<b>Budget primitif 2017 commune : prévisions pour section de fonctionnement dépenses</b>		
O11	Charges à caractère général	89 895,00
O12	Charges de personnel	21 660,00
014	Atténuation de produits	227,00
65	Autres charges gestion courante	61 706,00
66	Charges financières	9 270,00
67	Charges exceptionnelles	5 006,86
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>187 764,86</b>

<b>Budget primitif 2017 commune : prévisions pour section de fonctionnement recettes</b>		
70	Produit des services	2 300,00
73	Impôts et taxes	39 951,00
74	Dotations et participations	40 732,00
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00
002	Excédent reporté	83 781,86
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>187 764,86</b>

## **Budget primitif 2017 commune : prévisions pour section d'investissement dépenses**

16	Emprunts et cautions	20 600,00
21	Aménagement et électrification	28 400,00
23	Immobilisations en cours	43 653,50
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>92 653,50</b>

## **Budget primitif 2017 commune : prévisions pour section d'investissement Recettes**

001	Affectation du résultat	80 203,50
10	FCTVA	3 000,00
16	Caution	450,00
13	Subvention électrification SEDI	9 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>92 653 ,50</b>

### **Vote du taux des taxes**

Sachant que les bases d'imposition augmentent chaque année, Mme Le Maire propose, pour ne pas accroître la pression fiscale, de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, DE FIXER les taux le taux des taxes pour l'année 2017 comme suit :

Le taux de la taxe d'habitation : 7,03

Le taux de la taxe sur le foncier bâti : 11,10

Le taux de la taxe sur le foncier non bâti : 38,86

### **Reprise excédent fonctionnement du CCAS**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le CCAS a été dissous juridiquement au 31 décembre 2016.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 du CCAS s'élève à 9 060,06 €.

Cet excédent doit être repris en totalité dans le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre en totalité l'excédent de l'année 2016 du CCAS, qui s'élève à 9 060,06 €, dans ses écritures.

### **Rénovation aire de jeux**

Madame le Maire rappelle que le sol souple amortissant de l'aire de jeu devient vétuste et qu'il est nécessaire de le rénover.

Comme le Conseil municipal ne dispose que d'un seul devis, il est décidé d'attendre la prochaine réunion du conseil pour prendre une décision.

### **Logiciel pour la gestion du cimetière**

Madame le Maire signale qu'il est important de mettre à jour les documents liés à la gestion des concessions du cimetière.

Un devis avait été demandé à la société ADIC INFORMATIQUE ; Le montant de 4 900 € trop élevé a déclenché une autre recherche de solution.

Mme le Maire a questionné les communes environnantes. La solution retenue par St Albin de Vaulserre semble très intéressante. Elle propose donc au Conseil municipal de signer une convention avec la commune de St Albin pour mise à disposition de Mme Karine Mollier pour la création, par informatique, de tableaux de gestion des concessions enregistrés sur un disque dur externe.

### **Eclairage public**

Mme le Maire rappelle l'information donnée par M. Thomet à savoir qu'il n'est plus possible de se procurer des lampes au mercure actuellement utilisées sur la commune pour l'éclairage public. Elle a donc convoqué le Syndicat des Energies du Département de l'Isère – SEDI- en Mairie pour obtenir des informations.

Le SEDI propose de réaliser un diagnostic, une cartographie et la mise en place de lampes LED ainsi que la mise aux normes des armoires techniques.

Il en résulte la nécessité de prévoir au budget primitif la somme de 12 000 € en dépenses d'investissement subventionnée à hauteur de 9 000 € par le SEDI.

Après discussion le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier par délibération au SEDI le diagnostic, la cartographie et l'installation de lampes LED.

Le SEDI propose aussi une maintenance contractuelle de 3 ans avec 2 choix :

BASILUM pour un montant de 3 € par luminaire,

MAXILUM pour un montant de 3,30 € par luminaire.

Compte tenu du faible écart de coût le Conseil Municipal décide de choisir la maintenance corrective des pannes et préventive de MAXILUM.

### **Questions diverses**

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion du CCAS, il a été décidé d'organiser une randonnée nocturne au Sacré Cœur le 10 juin 2017.

Il a été proposé de terminer l'après-midi nettoyage de printemps du 8 avril par une séance de confection de fleurs pour le char du comice agricole.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10 h 30.